

Un confrère dit qu'il vaut mieux monter sa montre le matin. Si on la monte le soir en se couchant, le ressort se trouve dans sa plus grande détente le lendemain dans la journée, pendant que la montre est sujette aux chocs, au mouvement de la marche etc ; tandis que, si vous la montez le matin, le ressort reste tendu pendant que la montre est en mouvement et la plus grande détente a lieu quand elle est au repos.

Le Champ de Mars a été définitivement choisi comme site de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris. Comme annexes figureront le Trocadéro, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le Cours la Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais. Pour faciliter l'accès de ce site, un large pont sera construit sur la Seine en face de l'Hôtel des Invalides.

Un confrère fait la comparaison suivante entre la situation financière de l'Italie et celle de la Russie, à deux époques : 1887 et 1892 :

	1887	1892
Rente Italienne 5 p. c.	102	80
Fonds Russes 4 p. c.	84	99½

La comparaison n'est pas en faveur de l'alliée de l'Allemagne et de l'Autriche.

La philosophie de la Chambre Noire, est parfois bien mondaine. Consultez les photographies affichées à la porte des ateliers de photographes et vous remarquerez qu'il vaut mieux se faire photographier avec des habits de qualité inférieure, mais neufs, qu'avec des habits qui ont déjà été portés, car le moindre pli est impitoyablement reproduit sur le négatif.

On étudie la question d'adjoindre un corps de chiens de Terre-neuve à la police de Paris pour le sauvetage des individus qui veulent se suicider en se jetant à l'eau. Le projet qui n'est, d'ailleurs, pas nouveau, consisterait à stationner les chiens à certains intervalles sur des pontons ou des barges dans le fleuve ; on croit que le flair, l'ouïe subtile et l'instinct de ces intelligents animaux en feront des sauveteurs émérités.

Les débuts de la nouvelle actrice du Théâtre français sont trop récents encore pour que nous nous prononcions complètement à son sujet. Néanmoins, si elle a une voix assez agréable, elle ne semble pas avoir l'habitude de la scène, son maintien, une absence complète de gestes et de jeu laissent à supposer que c'est à Montréal qu'elle a vu le feu de la rampe pour la première fois. On nous dit qu'elle réussira mieux dans le Grand Opéra, nous attendrons donc pour porter un jugement définitif.

Ce n'est pas comme à Montréal. A St-Malo, France, devait avoir lieu l'élection d'un conseiller municipal. Aucun candidat ne s'étant présenté, la publication suivante a été faite par le tambour de ville, le même soir :

"Un appel est fait au dévouement de nos concitoyens. On demande un candidat aux élections municipales de dimanche prochain. Prière de s'adresser à qui de droit.

Les élections ont été remises à la huitaine.

C'est aux Siamois que revient l'honneur d'avoir découvert un nouveau sport, les combats de poissons.

Ils utilisent pour ces luttes singulières un tout petit poisson nommé *Betta pugnax*. Dès que ce guerrier aquatique aperçoit un de ses semblables, il entre en fureur. Son corps, habituellement d'un gris terne, devient phosphorescent ; il redresse sa nageoire caudale et gonfle de la façon la plus étrange la membrane de sa gorge.

Il s'engage alors entre les deux poissons une lutte acharnée qui se termine par la fuite honteuse du vaincu.

Le droit de montrer des poissons de combat est affirmé et rapporte chaque année au roi des sommes considérables.

ASSURANCES.

Il y a des chances pour que l'on adopte au Japon un système d'assurances rurales couvrant non seulement les incendies et la grêle, mais encore tous les autres risques naturels se rapportant aux récoltes.

Un marin, du nom de Wagner, essaya de voler la compagnie d'assurances contre les accidents *La Traveler*, de Hartford (Etats-Unis). Il prit une police d'assurance de \$7.250 et le voyage suivant qu'il fit sur un navire, il tomba à l'eau dans la baie de Buffalo. Plusieurs hommes le virent tomber et disparaître. Le corps ne fut pas retrouvé. La Compagnie refusa de payer, et la veuve la poursuivit. Un détective, déguisé en matelot, fut mis à bord du bateau d'où Wagner était tombé à l'eau. Ce détective se mit dans les bonnes grâces du maître d'équipage qui lui dit que Wagner s'était simplement suspendu à une corde placée exprès sur le côté du navire jusqu'à ce qu'il eût l'occasion de se sauver à la nage. Wagner fut capturé à la Nouvelle-Orléans, et fut amené devant le tribunal alors que divers témoins venaient de déclarer, sous la foi du serment, qu'ils l'avaient vu se noyer.

Le grand feu de Moscou, en 1812, est la plus grande conflagration dans l'histoire du monde. Il détruisit 30,800 bâtisses, valant 150 millions de dollars. Le grand feu de Chicago au mois d'octobre 1871 a causé des pertes matérielles pour 125 millions de dollars. Le nombre des bâtisses détruites fut de 16,450. Le nombre des bâtisses incendiées dans le grand feu de Londres en 1866 fut de 13,200, causant une perte matérielle de 55 millions de dollars. En 1870 Constantinople fut le théâtre d'une conflagration qui brûla mille personnes et 7000 mille maisons, avec 25 millions de dommages. En 1851 San Francisco perdit 2500 bâtisses dans un incendie, et l'année suivante, la ville de Hambourg, en Allemagne, eut 1747 de ses plus belles bâtisses détruites de la même manière.

Le Parlement anglais a adopté, avant les vacances de 1893, l'*Employers Liability Act* dont voici les principaux articles :

1o En cas d'accident causé par la négligence d'une personne au service de l'employeur, l'ouvrier qui en est victime, ou en cas de sa mort, ses héritiers, auront droit vis-à-vis de l'employeur à la même indemnité qui reviendrait à la victime, si elle n'avait été ni l'ouvrier,

ni le serviteur, ni l'employé dans l'atelier de l'employeur.

Il n'est pas permis de présumer qu'un ouvrier, en acceptant un emploi et en y persévérant après avoir eu connaissance du danger qui y est attaché, ait par là même endossé le risque professionnel.

2o Un contrat par lequel l'ouvrier renonce pour lui ou ses héritiers au droit d'être indemnisé pour les suites d'un accident causé par la négligence de l'employeur ou d'une personne attachée à son service, ne constituera, s'il a été conclu préalablement à l'accident, aucune exception contre la revendication judiciaire d'une indemnité.

3o Lorsque l'employeur aura contribué à une caisse créée en vue d'indemniser l'ouvrier ou ses héritiers en cas d'accident ou de mort, le tribunal, constitué arbitre, déduira de l'indemnité à payer à l'ouvrier ou à ses héritiers telle partie de la somme versée par la caisse, qu'il jugera répondre aux versements effectués par l'employeur.

L'article 10 stipule que les contrats de travail déjà en vigueur cesseront d'avoir force légale pour autant qu'ils sont en opposition avec la présente loi, à partir d'une date à fixer lors de la promulgation de la loi.

CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE.

La Convention annuelle de cette Société aura lieu les mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 décembre 1893, à St-Hyacinthe. La première séance commencera le mardi 5 à 2 heures P. M.

Les séances se tiendront à la Salle du Marché.

L'honorable A. R. Angers, ministre de l'Agriculture à Ottawa, et l'honorable Ls. Beaubien, commissaire de l'Agriculture à Québec seront présents.

CONFÉRENCIERS :—MM. G. A. Giguault, assistant-commissaire de l'Agriculture ; le Professeur Robertson commissaire de l'Industrie Laitière ; J. C. Chapais, Ed. A. Barnard, A. R. Jenner, Eust. D. M. MacPherson, Rév. M. C. P. Choquette, Rév. J. E. Choquette, J. de L. Taché, H. S. Foster, A. A. Ayer, L. T. Brodeur, J. D. Leclair, H. Livingstone, P. MacFarlane, Saül Coté, Dr Coulombe, O. E. Dalaire, J. L. Lemire, G. Henry, E. Castel.

CONFÉRENCES :—Rapports des Inspecteurs généraux des Syndicats.

Rapport du Directeur de l'École de St-Hyacinthe. Les travaux de la Société en 1893. Le paiement du lait suivant sa richesse. Le prix de revient des produits agricoles. Fabrication du fromage. La province de Québec aux expositions de Chicago et de Toronto. Visite à travers les syndicats de beurrerie et de fromagerie. La Beurrerie en hiver. Conduite d'une terre en vue de l'Indus-